

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N°5007 - LUNDI 12 MAI 2025

SPORTS

Vers la levée de la suspension de la Fécofoot

La Cour d'appel de Brazzaville a rendu, le 9 mai, une ordonnance rétablissant le comité exécutif de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) dans sa légalité. Cette décision qui intervient quelques jours

avant la tenue du congrès de la Fédération internationale de football association est une étape importante vers la levée de la suspension de la Fécofoot par l'instance suprême du football mondial.

Page 16



Le siège de la Fécofoot/Adiac

INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Un nouvel outil pour le journaliste



Une vue des professionnels des médias lors de la conférence-débat/Adiac

L'intelligence artificielle (IA) était la thématique centrale de la 32e édition de la Journée internationale de la liberté de la presse célébrée en différé au

Congo, le 9 mai, à Brazzaville. Venus nombreux, les professionnels des médias, les enseignants chercheurs et autres sachants ont convenu de ce

que les journalistes à l'ère du numérique ne peuvent se passer de l'usage de l'IA dans l'exercice de leurs fonctions.

Page 6

CINÉMA

Démarrage du festival du film afro-européen



L'ambassadeur de l'Union européenne, Anne Marchal, ouvrant le festival/Adiac

L'édition 2025 du festival du film afro-européen a été lancée, le 9 mai, à l'Institut français du Congo à Brazzaville par l'ambassadeur de l'Union européenne, Anne Marchal. Les festivités vont se dérouler à Kinkala et Nkayi respectivement dans les départements du Pool et de la Bouenza, de même que dans les deux plus grandes agglomérations du pays.

Page 13

HAPKIDO

Le Congo remporte le bronze à Moscou

L'athlète congolais Edmond Narcisse Gantsie-Dzia a décroché la médaille de bronze dans la catégorie des moins de 85kg à l'Open international de hapkido organi-

sé dans la capitale russe. « Nous devons nous préparer avec une discipline assidue pour pouvoir remporter plus de trophées », a-t-il indiqué.

Page 16

Grogne à la direction générale du Trésor

Page 5

EDITORIAL

Léon XIV, sauve le monde !

Page 2

ÉDITORIAL

Léon XIV,
sauve le monde!

Réactions positives de la plupart des dirigeants à travers le monde suite à l'élection, le 8 mai, du nouveau pape à Rome, en Italie. La date est d'autant plus emblématique qu'elle renvoie à la célébration du 80e anniversaire de la fin de la Seconde Guerre mondiale. Cette hystérie collective qui emporta pas moins de 60 millions de vies entre 1939 et 1945.

Même si les presque 8 milliards de terriens ne fréquentent pas tous l'Église catholique, l'influence du souverain pontife sur les affaires du monde est symboliquement forte. Il est couronné dans un moment où les États et blocs d'États, puis la société humaine tout particulièrement semblent orphelins d'un médiateur de poids ; un homme au-dessus de la mêlée. Pour toutes ces raisons, le cardinal Robert Francis Prevost, le désormais pape Léon XIV, est le bienvenu.

Devant le nouvel élu du Vatican se dresse non seulement le 1, 406 milliard de fidèles catholiques. Bien sûr ces derniers attendent de leur chef une prise en charge spirituelle pour redonner espoir à une communauté religieuse minée ces dernières années par des scandales en tous genres (corruption, pédophilie) qui en fragilisent les fondements. Mais les défis de Léon XIV sont aussi de faire se rapprocher les nations, les puissances économiques, sociales, culturelles et politiques.

Ceci, afin que les inégalités, les injustices, les dérives, les tyrannies et les guerres qui continuent de freiner à plus d'un titre l'atteinte des objectifs de développement durable s'arrêtent. L'on espère tout au moins que les nombreux décideurs, qui ont promptement salué le couronnement du nouveau pape, lui tendront une bonne oreille. Ce qui relèverait, en effet, d'un miracle au regard du raidissement de la scène internationale de nos jours mais les miracles viennent peut-être du ciel par le biais de bons hommes de Dieu que distinguent leurs œuvres.

Les Dépêches de Brazzaville

DÉBAT INTELLECTUEL

Des échanges autour « Du renouveau démocratique en République du Congo »

Six étudiants de licence 1-Droit de l'université Henri-Lopes ont animé, récemment à Brazzaville, un exposé sur le thème « Le renouveau démocratique en République du Congo ». Un travail qui s'inscrit dans la dynamique de transmettre à la jeunesse congolaise la connaissance sur les acquis de la Conférence nationale souveraine (CNS) du 10 juin 1991, notamment la démocratie.



Les six exposants/DR

Supervisés par le docteur en droit constitutionnel et science politique, Sergelin Briguel Omboula, les six étudiants, entre autres, Varnellie Odzala Ngoli, Ballard Moussy Nathan Ferréol et Bernard Espoir Ekemy ont structuré leur exposé autour de la CNS, un chemin vers la démocratie ; les causes externes et internes de la CNS de 1991. Osée Divin Aymard Bazitissa, Emmanuelle Bilavi-Ben-Lavy, Mary Daniel Moussoundi ont également énuméré les réformes issues de la conférence et les réalités de la démocratie congolaise.

D'entrée de jeu, les exposants ont défini l'expression « renouveau démocratique » comme étant un processus de revitalisation ou de restauration de la démocratie dans un pays où celle-ci a été affaiblie, suspendue ou mise à mal par des périodes de conflits ou de gouvernance non-démocratique. Selon eux, l'histoire politique du Congo depuis son indépendance en 1960 révèle un enchaînement de régimes autoritaires et de ruptures institutionnelles, qui ont peu à peu miné la légitimité du pouvoir et alimenté une contestation croissante. Ainsi, au-delà des pressions extérieures, la tenue de la CNS en 1991 trouve également, ont-ils soutenu, ses racines dans un faisceau de facteurs internes, mêlant instabilité politique, crise économique

chronique, et émergence de nouveaux acteurs sociaux porteurs d'exigences démocratiques. « La CNS, l'histoire politique contemporaine de la République du Congo. Ce forum de dialogue national, réunissant diverses composantes de la société : intellectuels, représentants religieux, syndicats, partis politiques et acteurs de la société civile, a permis de faire un diagnostic approfondi de la crise multiforme que traversait le pays. À l'issue de ces assises, plusieurs réformes institutionnelles et politiques ont été adoptées dans le but d'opérer une transition effective vers un État de droit démocratique », ont-ils mentionné.

Le PCT domine seul la scène politique nationale

D'après les exposants, malgré le fait que le Congo est proclamé État de droit et démocratique, ayant pour principe le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple, il existe un véritable écart entre les principes énoncés et la réalité. « En effet, plusieurs principes, considérés comme piliers même de la démocratie, ne sont guère respectés en République du Congo. Parmi ceux-ci, on peut citer la liberté d'expression. Or, celle-ci est pourtant un symbole fondamental de la démoc-

ratie », ont-ils déploré. Ils ont fait allusion à la déchéance de l'ancien deuxième secrétaire de l'Assemblée nationale, Joseph Kignoumbi Kia Mboungou, pour, ont-ils soutenu, avoir émis « des critiques sur la politique économique du pays. Cet épisode illustre clairement les limites de la liberté d'expression dans le pays ».

Ils ont, par ailleurs, déploré le non-respect des autres principes démocratiques, tels que le pluralisme politique, reconnu à l'article 7 de la Constitution. En grands observateurs de la vie politique nationale, ces six étudiants pensent qu'en dépit de l'existence d'une multitude de partis politiques, un seul domine la scène depuis 1969 : le Parti congolais du travail (PCT). Les autres partis, quant à eux, bien que reconnus, demeurent des figurants car ils ont du mal à se faire entendre et à exercer une véritable influence. Les exposants ont noté, enfin, l'absence « totale de séparation des pouvoirs, pourtant pilier essentiel de tout régime démocratique, et constatent une suprématie du pouvoir exécutif qui empiète systématiquement sur les prérogatives des autres pouvoirs, réduisant à néant le principe d'équilibre institutionnel ».

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Roger Ngombé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossilé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (cheffe de service), Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé / Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndungidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza, Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayouolo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbenguet Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

PROCESSUS ÉLECTORAL

L'ancien secrétaire général des « Souverainistes » propose des réformes

Dans une lettre ouverte adressée au président de la République, le 5 mai, l'ancien secrétaire général démissionnaire du parti d'opposition « Les souverainistes », Franck Ngoma, a énuméré les possibilités de réformes du système électoral congolais dans l'idéal de « le dépouiller de toute susceptibilité » afin de permettre au pays de « réaliser un nouveau sursaut démocratique ».

Ayant pour objet « Election présidentielle en République du Congo : entre opportunisme électoral et superficialité politique, le Pacte national de développement et la redéfinition des conditions d'éligibilité comme alternatives », la lettre ouverte est enregistrée à la présidence de la République, notamment à la direction du courrier, le 5 mai. En effet, les propositions de Franck Ngoma portent sur le Pacte national de développement (PND); l'exclusivité de la nationalité congolaise; la déclaration obligatoire de patrimoine; le parrainage électoral. Parlant du PND, il a rappelé que les projets de société au Congo ont souvent été perçus comme des instruments de légitimation personnelle plutôt que comme des engagements sincères envers le bien commun. Cette réalité souligne, a-t-il dit, la nécessité d'une refondation intellectuelle et politique, visant à instaurer un cadre structurant pour le développement national. Il s'agit d'une charte stratégique et consensuelle qui projettera la nation vers un horizon de 50 à 70 ans.

« Il constituerait un instru-



Franck Ngoma/DR

ment d'alignement pour les projets de société des candidats aux différents scrutins présidentiels, les obligeant à articuler leurs propositions en parfaite cohérence avec les objectifs stratégiques du PND. De cette manière, les campagnes électorales se transformeraient en véritables espaces de débats, centrés sur les stratégies

concrètes de mise en œuvre du PND, permettant ainsi d'encourager une compétition d'idées plutôt que des discours réducteurs et simplistes, souvent marqués par une superficialité politique », a détaillé Franck Ngoma. Il a précisé que ce processus ouvrirait la voie à la création, au sein de la Commission nationale électorale indé-

pendante, de comités d'experts indépendants, dont le rôle serait d'analyser la faisabilité et la pertinence des propositions électorales des candidats, à la lumière des objectifs fixés par le PND.

Quant à l'exclusivité de la nationalité congolaise, il pense que cette exigence pour la candidature à l'élection présidentielle, bien que rationnelle et spécifique, reste néanmoins insuffisante pour garantir la pleine souveraineté et l'intégrité de l'institution présidentielle. « En effet, au-delà de cette exigence de nationalité d'origine, il semble pertinent d'introduire un critère supplémentaire, à savoir l'exclusivité de la nationalité congolaise. Cela signifierait qu'un candidat à la présidence ne pourrait détenir aucune autre nationalité », propose-t-il.

S'agissant du parrainage électoral, l'ex-souverainiste estime que ce mécanisme ne devrait pas être perçu comme une contrainte supplémentaire, mais plutôt comme un outil de légitimation démocratique. Le parrainage est, d'après lui, un instrument de confirmation de l'ancrage

des candidats dans la réalité politique et un véritable moyen de représentation des aspirations des Congolais. Car, on ne peut pas garantir la représentativité réelle d'un candidat si celle-ci repose uniquement sur des soutiens artificiels.

« Le parrainage électoral se donne à voir en dispositif de mesure de la soutenabilité d'une candidature. En sollicitant un nombre déterminé de soutiens de 500 à 1000 parrainages émanant de figures publiques telles que députés, maires, conseillers municipaux ou autres autorités élues ou nommées, le postulant à la magistrature suprême ne saurait se contenter d'être une figure médiatique ou une construction de l'imaginaire collectif amplifiée par la publicité. Ce soutien électoral sera ainsi le garant d'une démocratie authentique, dépassant le simple exercice du vote, afin de s'enraciner dans les réalités sociales et politiques du peuple congolais », a martelé Franck Ngoma.

Parfait Wilfried Douniama

LE FAIT DU JOUR

A propos du panafricanisme

La lutte pour l'émancipation de l'Afrique date-t-elle d'aujourd'hui ? L'affirmer serait à la fois injuste et prétentieux. Quand bien même, ces dernières années, des voix de plus en plus jeunes livrent leur opinion sur la nécessité d'abattre les vestiges du néocolonialisme, il importe de ne pas perdre de vue une réalité frappante : pendant la traite négrière et la colonisation, pendant les indépendances et dans les années qui suivirent, beaucoup d'hommes et de femmes portés à défendre la souveraineté de l'Afrique ont payé de leurs vies leur engagement pour l'intérêt général.

On devrait aussi se rappeler les pays qui plus que d'autres, en fonction des circonstances, se sont distingués de diverses manières dans le combat pour la libération du continent. Sans fausse modestie, la République du Congo figure au premier rang de ces nations. A-t-on oublié que de Brazzaville, pourtant ancienne capitale de l'Afrique équatoriale française, ancienne capitale de la France libre, sont parties les mobilisations les plus remarquables en faveur des mouvements de libération ?

En 1964 déjà, Brazzaville reconnaissait la République populaire de Chine et conclut avec Beijing des accords de coopération prenant le contrepied de certaines puissances de l'époque qui tergiversaient à faire un premier pas dans cette direction. De par le monde, tous les

mouvements en lutte contre le colonialisme ont bénéficié du soutien appuyé du Congo, en particulier après la chute du premier régime à l'issue de ce que l'on appela la « Révolution des 13, 14, 15 août 1963 ».

Dans le cadre de l'internationalisme prolétarien et de la dynamique des pays « non-alignés », le Congo a soutenu de nombreux mouvements souverainistes en Asie, en Amérique latine, au Proche et Moyen-Orient : Vietnam, Laos, Nicaragua, Palestine... Plus proche de chez nous en Afrique, l'Angola, la Namibie, le Zimbabwe, l'Afrique du Sud, le Mozambique, pour ne citer que ces pays de la « ligne du front » anti-apartheid, qui ne peuvent méconnaître la part prise par Brazzaville pour les arracher des griffes de l'oppression. On peut allonger cette liste en citant le Tchad, la République centrafricaine, la Côte d'Ivoire, la République démocratique du Congo, la Libye. Entre soutien militaire et bons offices, la voix du Congo a toujours résonné haut pour la cause africaine.

Se souvient-on, on l'espère encore, du Fonds Africa lancé à l'initiative du Congo comme contribution à la lutte contre le régime raciste d'Afrique du Sud ; de la libération de Nelson Mandela à la suite de l'indépendance de la Namibie ; de la convocation du premier congrès des hommes de sciences à Brazzaville en 1987 ?

Ceci pour prier que les chantres du panafricanisme de la nouvelle génération ne vouent aux gémonies les « anciens

» qui les ont précédés dans cette lutte commune.

Il y a quelques semaines, le militant panafricaniste Kemi Séba venu à Brazzaville donner une conférence sur le franc CFA a été éconduit assez vigoureusement. Mais pour toute réplique à cette mésaventure diversement expliquée, le potentiel candidat à l'élection présidentielle (l'année prochaine) dans son pays, le Bénin, a sur les réseaux sociaux, rompu toute la retenue nécessaire que devrait naturellement lui conférer son potentiel de « combattant ».

À savoir qu'un philanthrope de cet acabit, à moins de se prendre pour Dieu-le-Père, ou un dictateur contre qui rien ne résiste ; un « avant-gardiste » de ce cru, disions-nous, ne perd pas patience à la première déconvenue. Non, il va et revient en apprenant des milieux, des êtres et des circonstances. Autrement dit, les bœufs précéderont la charrue pour qu'elle ne bouge pas de là où elle est placée. Nous ne parlerons pas du relais de l'injure gratuite et du dénigrement indigeste sur les mêmes canaux de communication par l'autre « battante » de la cause africaine, la Bien Nommée Nathalie Yamb. De toute évidence, tous deux disposent d'un stock de vérités immuables, fondu dans une décharge langagière absolument fielleuse qu'ils n'hésitent pas à éparpiller avec la certitude de détenir la science infuse.

Pour garantir le succès de cette lutte de souveraineté commencée avant notre

venue au monde, et qui sans doute nous survivra, elle doit être menée de concert pour prétendre au résultat. Parce que plus les bras sont nombreux, mieux l'on étreint. S'attacher à désigner les « bons » et les « mauvais », à multiplier les adversaires, à ignorer les héros de la première heure participe d'un aveuglement regrettable et contre-productif.

Dans une certaine mesure, ceux qui prennent le temps de se documenter, qui empêchent l'émotion de triompher à tout instant, se rappelleront toujours du rôle joué par le Congo Brazzaville et par ses dirigeants, ceux d'hier et d'aujourd'hui, dans ce que toute l'Afrique réclame depuis toujours : la fin du paternalisme quel qu'il soit, mais aussi le rejet de tout discours de haine qui oppose les nations entre elles, les peuples entre eux, les êtres humains contre leurs semblables.

Si 65 ans après les indépendances africaines, la question des bases militaires étrangères s'est posée avec acuité ces temps-ci dans d'autres pays du continent et non dans l'ancienne capitale de l'Afrique équatoriale française, ancien pays marxisant du temps de la toute puissante Union soviétique, c'est qu'il s'y perpétue une idée de liberté et d'honneur de soi qui ne se dément pas. Avis aux panafricanistes emportés par le nombrilisme, qui pensent gagner la bataille de l'affranchissement seuls contre l'intelligence de triompher ensemble.

Gankama N'Siah



Musée
du Bassin du Congo

VISITEZ LE MUSÉE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

L'ART
dans toutes ses
expressions de la
TRADITION
MODERNITÉ

**Expositions
et projections :**

- Sculptures
- Peintures
- Céramiques
- Musique

**Horaires
d'ouvertures :**

Du Lundi au
Vendredi : **9H-17H**
Samedi : **9H-13H**



Siège social : 84 Bd Denis-Sassou-N'Guesso,
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville,
République du Congo

RÉFORME DU TRÉSOR PUBLIC

Le syndicat veut faire entendre sa voix

La direction générale du Trésor (DGT) est en pleine restructuration à la suite des soupçons de malversations financières impliquant de hauts fonctionnaires de l'État. La réorganisation de la régie financière ainsi que d'autres réformes engagées par la tutelle ne semblent pas convaincre le syndicat des travailleurs du Trésor public, qui a prévu de s'exprimer ce 14 mai devant la presse.

La conférence de presse annoncée par la section syndicale concernant la « situation préoccupante au sein du Trésor public » remet cette régie financière sous le feu des projecteurs. La Direction générale du Trésor (DGT) reste éclaircie par des soupçons de malversations financières, ayant conduit à la révocation et à l'ouverture de procédures judiciaires contre deux anciens directeurs généraux adjoints, à savoir Dongou Armel Silvére et Mouaya Stéphanie Gertrude.

D'après les médias, les syndicalistes devraient s'exprimer sur des « dysfonctionnements » liés au recouvrement des recettes de l'État, en viola-



tion des instructions du chef de l'État, ainsi que sur la responsabilité concernant les comptes publics, y compris les accusations portées contre des hauts fonctionnaires. De plus, les mêmes sources évoquent une sortie médiatique visant à dénoncer la volonté du ministère des Finances de procéder à des nomina-

tions sans l'avis du directeur général du Trésor. À cette occasion, le syndicat devrait également remettre sur la table certaines de ses revendications sociales, notamment l'ouverture du dialogue social, l'affectation des cadres et agents de retour de formation depuis plus de cinq ans, ainsi que le maintien des directeurs

centraux et d'autres agents en violation du nouvel organigramme.

Signalons que conformément à la récente réforme, la DGT est chargée d'organiser la gestion de la trésorerie de l'État, de centraliser la gestion des fonds publics à travers le compte unique du Trésor ouvert à la Banque centrale, d'or-

ganiser en concert avec les autres administrations concernées l'émission et la gestion des titres publics à souscription libre, de participer à la gestion de la dette à moyen et long terme, d'assurer l'encaissement et la gestion comptable des créances publiques, ainsi que de prendre en charge les titres de paiement et d'assurer le règlement des dépenses. Elle demeure un organe technique du ministère des Finances, avec des directions chargées du contrôle et de l'audit interne, des affaires administratives et financières, des affaires juridiques, des études et des prévisions, ainsi que de la centralisation comptable et de la recette.

Fiacre Kombo

World Bank Group Consultant en gestion financière (STC-FM)

Lieu : Brazzaville, Congo

Le Groupe de la Banque mondiale, principale institution multilatérale de développement économique global, cherche à recruter un consultant à court terme en gestion financière (STC-FM) pour son programme en République du Congo. Le STC-FM travaillera avec l'équipe pays et les chefs d'équipe sur les projets et programmes financés par la Banque mondiale en République du Congo.

Description des tâches

Sous la supervision du spécialiste principal en gestion financière :

- Pour les projets/programmes en préparation : contribuer aux évaluations des risques en gestion financière, identifier les mesures d'atténuation des risques et proposer des arrangements à mettre en place pour assurer la bonne gestion financière des projets ;
- Pour les projets/programmes en exécution : procéder aux revues de la gestion financière couvrant la gestion budgétaire et comptable, le contrôle interne, les flux de fonds, les rapports financiers et d'audit, y compris l'adéquation des compétences du personnel chargé de la gestion financière du projet/programme ;
- Procéder à des examens du contrôle interne et de l'état des dépenses, en collaboration avec le spécialiste en gestion financière afin de déterminer l'éligibilité des dépenses imputées au financement de la Banque ;
- Examiner les rapports financiers intermédiaires périodiques et les rapports d'audit interne et externe ;
- Participer à des examens approfondis de projets/programmes ciblés et suivre la mise en œuvre des recommandations.
- Contribuer à l'évaluation des systèmes nationaux et à l'appui à la mise

en œuvre des procédures fiduciaires.

Profil, aptitudes et compétences

- Titulaire d'un Diplôme d'Expertise Comptable ou d'un titre équivalent d'un institut comptable professionnel internationalement reconnu.
- Au moins 3 ans d'expérience professionnelle pertinente en gestion financière, audit financier légal et contractuel, y compris l'évaluation des cabinets d'audit, et la capacité à analyser l'impact des réserves et des points de contrôle dans les rapports d'audit assortis de réserves et des questions soulevées dans la lettre de gestion.
- Expérience en évaluation des risques, élaboration des stratégies d'atténuation, systèmes et procédures d'audit interne et de contrôle interne.
- Maîtrise de la revue des états financiers, incluant des états incluant des informations financières et non financière.
- Bonne connaissance de la gestion des finances publiques, des réformes de gouvernance et du secteur public.
- Bonne connaissance des normes comptables locales et internationales, et des normes internationales d'audit.
- La maîtrise du français et une connaissance pratique de l'anglais sont essentielles.

Candidature

Les candidats remplissant les conditions décrites ci-dessus doivent soumettre leurs candidatures à hagossou@worldbank.org avec pour objet « Candidature au poste de STC-FM en République du Congo ». Seuls les candidats qualifiés seront contactés.

MÉDIAS

L'intelligence artificielle, un compagnon essentiel pour le journaliste

Les professionnels des médias ont célébré, le 9 mai, à Brazzaville en différé la 32^e Journée internationale de la liberté de presse. Axée sur l'intelligence artificielle, il en est ressorti des débats qu'à l'heure actuelle dominée par les technologies émergentes, l'IA constitue un assistant et/ou un consultant permanent du journaliste dans l'exercice de sa profession.

La 32^e Journée mondiale de la liberté de presse, présidée par le Conseil supérieur de la liberté de communication, a été commémorée sur le thème « Impact de l'intelligence artificielle sur la liberté de la presse et les médias ». De nombreux journalistes, experts en communication et étudiants de parcours journalisme y ont pris part. Trois panels y ont été animés par des sachants pour mieux éclairer les professionnels des médias sur les apports de l'intelligence artificielle (IA) dans la pratique quotidienne de leur profession. Ils ont porté sur : « Comment analyser les relations entre les intermédiaires en ligne et l'IA dans la diversité des contenus informationnels ? » ; « Les médias peuvent-ils échapper à l'IA ? » et « Faut-il craindre l'impact de l'IA dans le déroulement des élections ? » Parlant du concept, l'IA a été définie comme la simulation de l'intelligence humaine. Ce sont des algorithmes de l'intelligence humaine mis en place par l'homme pour générer le contenu informationnel. L'intelligence artificielle, ont précisé les experts, repose sur des données scientifiques fiables.

L'IA, collaborateur indispensable du journaliste

Evoquant son apport sur le métier de journalisme, tous les experts ont reconnu qu'à l'heure

d'aujourd'hui, dominée par les technologies émergentes, l'IA a un impact considérable sur les médias, qu'il s'agisse de la presse écrite ou audiovisuelle, car elle leur procure de la visibilité. L'IA est une opportunité pour rendre les médias et leurs professionnels plus compétents et compétitifs.

Pour le journaliste, l'IA est considérée comme son consultant, un collaborateur immédiat et indispensable, car dans la pratique de sa profession, elle l'aide dans la collecte, le traitement et la diffusion des contenus informationnels. Les algorithmes mis en place dans son système lui permettent d'améliorer ses photos, sa syntaxe et ses vidéos avant leur diffusion. L'IA contribue, certes, à la compétitivité des médias et des journalistes, mais ils doivent toujours recourir et privilégier l'éthique, ont martelé les experts. C'est cette obligation professionnelle qui doit les contraindre à toujours recouper les informations, même si elles ont été recueillies via les mécanismes de l'IA, pour éviter de relayer les fake-news.

Cette invite rappelle au journaliste sa responsabilité, mais aussi et surtout l'oblige à respecter son éthique professionnelle. Faisant la synthèse des travaux, le Pr Charles Zacharie Bowao a reconnu l'impact de l'IA sur les médias et leurs professionnels,



Une vue des professionnels des médias lors de la conférence-débat/Adiac

mais les a exhortés au respect de leur éthique et déontologie professionnelles.

La Redevance audiovisuelle supprimée

S'adressant aux professionnels des médias, le président du CSLC, Philippe Mvouo, leur a annoncé que la redevance audiovisuelle était supprimée, remplacée par un nouvel organe dénommé le « Fonds d'appui aux organes de presse ». Une commission spéciale chargée de la gestion de ce fonds sera mise en place. Celle-ci, a-t-il indiqué, sera composée des représentants. « Cette commission inclura les

représentants des syndicats et des autres organisations professionnelles, tels que "Journaliste Éthique Congo (JEC) et l'Union des professionnels de la presse du Congo (UPPC). S'y ajouteront également un représentant de l'Association des consommateurs, un représentant du ministère de la Communication, un représentant de la Primature, ainsi que le Conseil lui-même. Le président du Conseil ne siègera pas au sein de cette commission. C'est cette commission qui définira les critères d'éligibilité des médias devant bénéficier de l'appui financier dudit fonds.

Si vous ne remplissez pas les critères, ne vous attendez pas à quelque chose », a précisé Philippe Mvouo.

Le président du CSLC a, par ailleurs, indiqué que les prochaines festivités de la Journée de la liberté de la presse ne seront plus organisées par son institution. Il reviendra désormais aux professionnels des médias eux-mêmes de le faire. Le régulateur ne participera que sur leur invitation, a conclu Philippe Mvouo, après avoir témoigné sa reconnaissance aux journalistes pour leurs loyaux services.

Firmin Oyé

AUF-CONGO

Des étudiants des établissements membres peaufinent leur expression orale

Le bureau national de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF-Congo) a organisé, du 7 au 9 mai à Brazzaville, un atelier sur les enjeux de la rhétorique.

S'exprimant à cette occasion, le représentant du bureau national de l'AUF, le Pr Edouard Ngamountsika, a indiqué qu'il était « question, à travers cet atelier, de donner aux jeunes étudiants des outils leur permettant de maîtriser les procédés discursifs afin de convaincre, notamment lors d'un entretien d'embauche, de la présentation d'un projet ».

Trois jours durant, les travaux de l'atelier ont été ponctués par les phases théoriques et pratiques à travers des exercices d'application et des mises en situation. « Nous avons mis à jour nos connaissances concernant l'expression orale. Des notions apprises me sont utiles aujourd'hui en tant qu'étudiante et demain dans ma carrière de juriste », a fait savoir Dorcas Boulingui, étudiante à la Faculté de droit de l'Université Ma-



rien-Ngouabi.

Cet atelier qui intègre les activités du Centre d'employabilité francophone est une manière pour l'AUF-Congo de donner aux jeunes des ou-

Des étudiants lors de l'atelier/Adiac tils pour se faire valoir sur le marché de l'emploi en cette « année de la jeunesse », a souligné en substance le Pr Edouard Ngamountsika.

Rominique Makaya

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Gandzien Procelle Elvina Clève.

Je désire être appelée désormais Elenga Issema Procelle Elvina Clève.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra s'opposer dans un délai de trois mois.



ABONNEZ VOUS GRATUITEMENT

www.adiac-congo.com/content/newsletter



SAISISSEZ LE LIEN

OU



VIE ASSOCIATIVE

Des organisations religieuses adoptent leur plan d'action

A l'issue des travaux d'un atelier international de deux jours intitulé « Le rôle des communautés religieuses et des organisations éthiques dans l'avancement de la justice pour les Africains et les peuples d'origine africaine par le biais des réparations », organisé à Addis-Abeba, en Ethiopie, par la Commission de l'Union africaine (UA), il a été adopté une déclaration dite d'Addis-Abeba qui met l'accent sur les impératifs moraux et juridiques de la mise en œuvre des réparations.

L'atelier visait à approfondir la coopération entre l'UA et les organisations confessionnelles dans le traitement de la justice réparatrice et de la responsabilité historique. Rédigée par les organisations d'accueil, la déclaration reconnaît les effets profonds et durables de l'esclavage, du colonialisme et de la discrimination raciale sur les Africains et les personnes d'origine africaine. Elle appelle également à des actions concrètes, y compris la création d'un comité d'experts de l'UA sur les réparations pour développer une politique africaine unifiée et mettre en œuvre un programme d'action africain sur les réparations.

La déclaration préconise, en outre, de reconnaître la dette écologique dans le cadre de réparation, en s'attaquant aux dommages environnementaux causés par l'exploitation coloniale et l'extraction des ressources. Le document occupe une position ouverte dans la spécification des parties responsables des réparations. Il caractérise les réparations comme le dépassement du passé avec des efforts mondiaux collectifs plutôt que comme la recherche d'une compensation



La photo souvenir après la clôture de l'atelier/Adiac

auprès des débiteurs de l'ère coloniale. Il propose également la formation d'un groupe de référence éthique pour guider les efforts de réparation de l'UA et l'exhorte à déclarer une décennie de réparations pour sensibiliser le monde et promouvoir la justice réparatrice.

En effet, pour l'avenir, les organisations participantes se sont engagées à poursuivre trois initiatives clés pour s'assurer que les résultats de l'atelier se traduisent par une coopération soutenue et une action pratique. Premièrement, HWPL et Cido s'engageront dans des discussions pour établir l'Académie de la paix religieuse

africaine, une institution visant à promouvoir le dialogue interconfessionnel et les programmes éducatifs axés sur l'harmonie religieuse et la consolidation de la paix à travers le continent. Secondo, il y avait un accord pour explorer la création d'un corps d'unité religieuse continentale dans le cadre de l'UA, qui réunirait les chefs religieux africains pour coopérer avec l'UA en vue de faire progresser le programme de paix mondiale de la HWPL et favoriser la solidarité religieuse.

Enfin, les participants ont discuté de la formation d'un organe de médiation de la paix pour faciliter la résolution des conflits dans les pays africains, dans le but

de fournir des mécanismes pratiques pour traiter les différends régionaux par le dialogue et la médiation en collaboration avec l'UA. L'un des groupes d'accueil, HWPL, une organisation internationale pour la paix, a montré sa volonté de fournir les plateformes nécessaires pour formuler les organes susmentionnés.

Notons que l'événement a été co-organisé par Culture céleste, la Paix mondiale, la Restauration de la lumière (HWPL), les organisations de citoyens et de la diaspora (Cido), l'aumônerie de l'UA, la Conférence panafricaine des autorités traditionnelles et coutumières, le Symposium des conférences épiscopales

d'Afrique et de Madagascar, l'Association interreligieuse pour la paix et le développement en Afrique et l'Initiative des religions unies. Les participants ont discuté des stratégies pour aligner les initiatives fondées sur la foi, sur le programme 2025 de l'UA qui se consacre à la promotion de la justice par le biais de réparations. Il sied de signaler que ces discussions ont abouti à une cérémonie de signature, au cours de laquelle les représentants des organisations participantes se sont engagés à soutenir les efforts de l'UA dans des initiatives conjointes pour la défense des politiques et l'engagement communautaire.

Guillaume Ondze

MOUVEMENT CROIX-ROUGE

L'engagement universel rappelé aux volontaires

La Croix-Rouge congolaise (CRC) a animé, le 8 mai à Brazzaville, une conférence de presse en présentant ses actions menées à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge célébrée sur le thème « Du côté de l'humanité ». Cette date marque aussi la naissance du fondateur de ce mouvement, Henry Dunant.

Le secrétaire général de la CRC, Gabriel Ngoma Machinga, dans sa communication, a rappelé les activités réalisées, les principes des mouvements Croix-Rouge et Croissant-Rouge ainsi que les faiblesses de la CRC: la mobilisation des ressources, l'animation des branches, la communication, la coordination avec des partenaires ainsi que la gestion des ressources. Il a annoncé à cette occasion la création d'un site web de la CRC ainsi que le plan quinquennat 2024-2029. L'objectif est d'inciter les médias à faire connaître la CRC au sein de la communauté. Les délégués des médias ont été éduqués sur l'historique du mouvement Croix-Rouge et Croissant-Rouge, les contributions de la société nationale dans l'assistance huma-

nitaine, l'engagement de la Fédération internationale de la Croix-Rouge à soutenir la CRC. Par ailleurs, ils ont suivi la projection d'un documentaire et la lecture du message du président national de la CRC, lu par son premier vice-président chargé de l'organisation, Joseph Loemba Makosso.

Le message souligne que le thème de cette année résonne avec force dans un monde toujours plus confronté aux conflits, aux catastrophes naturelles et autres



Les volontaires du mouvement CRC/Adiac aussi protéger les principes fondamentaux du mouvement avec la même rigueur que celle du serment », a-t-il déclaré, ajoutant que les volontaires n'ont jamais trahi leur serment. « Ceux qui nous suivent ont la hauteur de notre importance contribution à l'assistance humanitaire au Congo », a-t-il indiqué.

crises. Selon lui, être à côté de l'humanité, c'est d'abord être aux côtés des plus vulnérables.

Le thème choisi a permis de rappeler aux volontaires les origines d'un engagement

universel ainsi que les principes du mouvement, notamment celui de l'assistance aux personnes en détresse. « C'est le choix, chaque jour, d'intervenir là où les autres ne vont pas. C'est

« C'est le choix, chaque jour, d'intervenir là où les autres ne vont pas. C'est aussi protéger les principes fondamentaux du mouvement avec la même rigueur que celle du serment »

D'autres activités marquant la journée ont été des journées sportives, la sécurité routière, l'assainissement ainsi que le don de sang.

Lydie Gisèle Oko

ARRÊT SUR IMAGE



La ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault, accompagnée de Mr Matoko, candidat de la République du Congo au poste de directeur général de l'Unesco et de l'ambassadeur Henri Ossebi ont visité le Musée galerie du Bassin du Congo le jeudi 8 mai 2025.



INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

Agence d'Information de l'Afrique Centrale, un acteur économique majeur à vos côtés.

- SOCIÉTÉ
- ÉCONOMIE
- ART, CULTURE, MÉDIA
- POLITIQUE
- INTERNATIONAL
- RÉFLEXION
- SPORT



CONTACTEZ NOUS

84, Boulevard Denis Sassou N'Gessou
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr

CONNECTEZ VOUS

www.adiac-congo.com
www.lesdepêchesdebrazzaville.fr
www.lecourrierdekinshasa.com
www.adiac.tv

RÉSEAUX SOCIAUX



Enfin un pape !

La fumée était blanche le 8 mai au soir, au Vatican. Le conclave avait délibéré. Place Saint-Pierre, fidèles et touristes en attente avaient exulté de joie.

C'est le cardinal américain Robert Francis Prevost qui devient le successeur du pape François. Il a pris le nom de pape Léon XIV. Plus qu'un simple nom, il s'agit d'une succession de symboles vers laquelle les cardinaux électeurs ont orienté l'Eglise catholique du XXI^e siècle jeudi: l'Eglise 2.00 qui aura à faire avec les nouvelles technologies de la communication, l'intelligence artificielle, la dilution du message de l'Evangile dans des scepticismes de plus en plus dominants, et la diminution subséquente du nombre de fidèles. Ce 9 mai, le nouveau pontife a célébré sa première messe pontificale au Vatican.

Les défis qui attendent le nouveau pape sont à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de l'Eglise catholique. Son nom suggère qu'il veut se placer à la fois dans la continuité du pape François et dans l'attachement aux questions sociales qui ont caractérisé son prédécesseur, Léon XII, au début du XXI^e siècle. Dans la plupart des nations majoritairement catholiques, on ne prie plus et la voix du pape se fait volontiers bousculer par des spiritualités plus agressives. Le pape Léon XIV vient des Etats-Unis. C'est le premier pape d'origine américaine dans l'histoire. Il est fils d'immigrés français et italien aux Etats-Unis. Son prédécesseur, le pape François, était né de parents italiens immigrés en Argentine. Ces origines « croisées » semblent tracer la tendance.



Des défis multiples

Aujourd'hui, les questions sociales soulignent une ligne de démarcation entre la partie de l'Eglise catholique marquée à gauche, progressiste, et l'aile la plus fidèle à la tradition. Bien plus, cette ligne de démarcation est également celle de division entre les églises d'Afrique et celles de l'Occident. Quoique minoritaires en nombre, les fidèles catholiques en Occident gardent une influence certaine chez les chrétiens. Ayant composé la vague des missionnaires partis évangéliser les pays de colonisation au XVIII^e siècle, elles continuent de représenter la « force de frappe » financière en Afrique.

La sécularisation qui touche

profondément les sociétés conduit très visiblement à la proclamation de la séparation des secteurs d'influence : les Etats restent laïcs et les questions religieuses restent cantonnées à la sacristie. Pourtant, même ainsi délimitée, la zone d'évolution des églises en Occident évite difficilement l'empiètement sur les plates-bandes des Etats devenus sourcilieux devant la question religieuse. Voire hostiles. D'autant plus que les nouvelles religiosités, l'islam et des différents courants, se disputent le même espace du religieux.

L'Afrique, puissance dominante

Le Continent africain jouera très certainement un rôle ma-

jeur dans ce pontificat. Avant son élection, le pape Léon XIV a travaillé au Vatican comme chef de dicastère (ministère). Il était en charge de la nomination des évêques catholiques dans le monde. C'est, pour ainsi dire, qu'il connaît tous les évêques africains, et en premier lieu ceux qui ont été donnés (par les médias) comme papabili (possibles papes). A un moment, la question a été ouvertement lancée : est-ce le tour de l'Afrique ? Après une hégémonie occidentale de près de deux mille ans, le tour est-il venu pour l'Afrique de prendre les rênes de l'Eglise catholique ? Apparemment, le conclave (la réunion des cardinaux électeurs) dans la chapelle Sixtine

a tranché par la négative. Il restera à voir avec la prochaine désignation par le nouveau pape de quelle manière celui-ci prendra en compte l'immense atout que représente le dynamisme d'une Eglise africaine exubérante, qui appelle à l'ouverture de nouveaux espaces de prière, à jouer un rôle plus accru dans la résolution des crises sur le continent tout en se démarquant fermement des questions sociales qui occupent l'Occident. L'avortement, les unions homosexuelles, l'euthanasie restent majoritairement tabous au sein de l'Eglise en Afrique.

(A suivre)

Lucien Mpama

PORTRAIT

Robert Francis Prevost devient le pape Léon XIV

L'archevêque américain de 69 ans Robert Francis Prevost a été élu pape ce 8 mai et prend le nom de Léon XIV.

Religieux de l'ordre de Saint Augustin, l'américain a mené une vie missionnaire, d'abord prêtre puis évêque au Pérou.

Issu d'une famille d'ascendance française, italienne et espagnole, il est né à Chicago le 14 septembre 1955. Après sa formation en mathématiques et en philosophie à l'université de Villanova à Philadelphie, il entre en noviciat chez les pères augustiniens où il prononce ses vœux quatre ans plus tard avant de recevoir l'ordination sacerdotale en 1982 à Rome.

Missionnaire au Pérou en 1985 où il occupe la fonction de chancelier du diocèse de Chuluc-

nas et de vicaire de la cathédrale, il obtient en 1987 un doctorat en droit canonique à l'université pontificale Saint-Thomas d'Aquin. Il repart au Pérou en 1988 pour une dizaine d'années puis rentre à Chicago en 1999 où il est élu prieur général de l'ordre de Saint Augustin, charge qu'il exercera de 2001 à 2013.

Le pape François le renvoie au Pérou en novembre 2014 où il devient évêque du diocèse de Chiclayo un an après. Un diocèse qui couvre 50 paroisses sur plus de 15 000 m². Il y exerce en plus la charge d'administrateur apostolique du diocèse du port de Callao.

Avec le président de la conférence des évêques du Pérou il jouera un rôle important pour la stabilité institutionnelle durant les crises politiques du pays de 2018 à 2022. Le pape François lui confiera la charge de sélectionner les responsables des diocèses situés dans l'hémisphère Nord.

Prenant la succession du cardinal Marc Ouellet en avril 2023 il devient le premier évêque missionnaire nommé à ce poste.

Discret, Robert Francis Prevost est apprécié pour sa qualité d'écoute, sa maîtrise des dossiers et ses qualités de médiateur.

La Rédaction



TOUTE L'ACTUALITÉ DU BASSIN DU CONGO

▶ EN VIDÉO

☎ (+242) 06-929-4505

✉ info@adiac.tv

📍 84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso
Brazzaville, République du Congo

www.adiac.tv



JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Le ministre de la Santé salue le dévouement des acteurs humanitaires

La République démocratique du Congo (RDC) a célébré, le 8 mai, la Journée internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, placée sur le thème « Du côté de l'humanité ». A cette occasion le ministre en charge de la Santé publique, le Dr Samuel-Roger Kamba, a salué les efforts déployés par les acteurs humanitaires qui illustrent le dévouement et la volonté d'apporter de l'aide à la population en détresse.

Le ministre Samuel-Roger Kamba a exprimé sa gratitude à la Croix-Rouge qu'il considère comme un pilier essentiel de la société grâce à son engagement humanitaire. « L'humanité est ce qui nous distingue du règne animal, nous incitant à tendre la main à autrui, notamment aux plus vulnérables », a-t-il affirmé. Il a également souligné que « c'est votre esprit de volontariat qui fait de vous les véritables acteurs de la solidarité et du bien-être dans notre société. Vous vous levez volontairement pour apporter aide et secours à ceux qui en ont besoin ».

De son poste au ministère de la Santé, il a pu observer quotidiennement le travail inestimable de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. « Vous êtes présents là où d'autres n'osent pas se rendre. Que ce soit dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, lors de la mise en place de la gratuité de la maternité, pendant les Jeux de la Francophonie, ou en réponse



Le personnel féminin de la Croix-Rouge/Adiac

aux catastrophes comme les inondations, votre présence est cruciale », a-t-il ajouté.

Samuel-Roger Kamba a remercié la Croix-Rouge au nom du gouvernement de la RDC et du président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui s'est engagé à soutenir ses initiatives. « Si ce pays peut encore

tenir debout, une grande part des efforts en revient à la Croix-Rouge », a estimé le ministre.

Il a, par ailleurs, félicité le nouveau comité de la Croix-Rouge de la RDC, en lui assurant le soutien indéfectible du gouvernement, à travers le ministère de la Santé publique, de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale.

De nombreux intervenants de haut niveau ont également souligné l'importance de célébrer cette journée commémorative. Le chef de délégation du Comité international de la Croix-Rouge a mis en avant la nécessité de reconnaître et de rendre hommage au travail et au courage des volontaires de la Croix-Rouge et

du Croissant-Rouge, ainsi qu'aux nombreux services humanitaires fournis à travers le monde.

« Dans un monde de plus en plus complexe et polarisé, où les besoins humanitaires augmentent chaque année, notre engagement commun envers l'humanité dépasse le cadre d'un simple principe directeur. Défendre l'humanité n'est non seulement un objectif, mais un impératif pour garantir que, même dans les moments les plus sombres, nous restons aux côtés de l'humanité et protégeons l'espace humanitaire », a-t-il déclaré.

Pour sa part, le président national de la Croix-Rouge RDC a rappelé que cette journée rend hommage à l'héritage d'Henry Dunant, pionnier fondateur de ce mouvement qui célèbre aujourd'hui ses 160 ans, coïncidant également avec l'élection du nouveau comité de direction de la RDC.

Blandine Lusimana

EPIDÉMIE DE CHOLÉRA

Six provinces de la RDC affectées

Le ministre de la Santé publique, de l'Hygiène et de la Prévoyance sociale, le Dr Samuel-Roger Kamba, dans une déclaration du 5 mai, a annoncé que six provinces du pays, à savoir le Haut Katanga, le Tanganyika, la Tshopo, le Kongo Central, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu sont touchées par une épidémie de choléra.

Un dispositif de riposte, a indiqué le ministre en charge de la Santé, est déjà mis en place pour contrer la propagation de la maladie hydrique. Le Centre des opérations d'urgence de santé publique, a-t-il assuré, est activé en mode réponse de niveau 1 en vue de couper la chaîne de transmission et limiter la mortalité due au choléra.

Des actions de santé publique urgentes sont indispensables et mises en place à travers une riposte multisectorielle rapide avec la participation de la communauté, des organisations et des agences des Nations unies. Le gouvernement, a renchéri le ministre Samuel-Roger Kamba, assure la population que les experts du ministère de la Santé publique, de l'Hygiène et la Prévoyance sociale ainsi que tous les partenaires sont à pied d'œuvre sur le terrain pour endiguer l'épidémie. Il a exhorté, par ailleurs, la population à observer les mesures d'hygiène individuelle, collective et environnementale pour se protéger contre la maladie et faire recours aux services de santé les plus proches devant tout cas suspect de choléra.

L'observance des mesures d'hygiène

Pour arrêter la chaîne de transmission de cette maladie, le gouvernement appelle la population au respect de certaines mesures d'hygiène. Il s'agit de se laver correctement et régulièrement les mains avant de manger, après s'être allé aux toilettes, avant de

préparer des aliments et immédiatement, après les avoir manipulés et après avoir été en contact avec du sang ou d'autres liquides biologiques (vomissements, salives...); cuire suffisamment les aliments; éviter de manger des salades ou des crudités qui sont faites à partir des fruits et légumes frais. Il est également recommandé à la population de boire de l'eau bouillie ou purifiée avec du chlore et la conserver en lieu sûr dans un récipient propre et hermétiquement fermé avant consommation pour éviter toute contamination; de manger les fruits et les légumes qui ont été lavés avec de l'eau propre; d'éviter les aliments non couverts ou non protégés provenant des rues.

Le choléra se manifeste notamment par une diarrhée aqueuse sévère qui survient brutalement sous forme d'eau de riz, s'accompagnant des signes de déshydratation sévère; des vomissements; des douleurs abdominales; de la fièvre ou pas. Certaines personnes peuvent ne pas présenter des signes, ni même des signes graves mais restent contagieuses. Le choléra est une maladie extrêmement virulente qui se transmet par l'ingestion d'eau ou d'aliments contaminés. Les symptômes apparaissent entre douze heures et cinq jours après ingestion d'aliments ou d'eau contaminée. Cette maladie touche les enfants comme les adultes. En l'absence de traitement, elle peut entraîner la mort.

B.L.

PILLAGE MÉDICAL

L'Afrique saignée pour soigner en Grande-Bretagne

Face à la pénurie de soignants, la Grande-Bretagne recrute en Afrique, vidant des pays déjà exsangues de leurs médecins. Derrière ce « pillage médical », des hôpitaux africains désertés et des patients abandonnés à leur sort.

Les hôpitaux anglais emploient de plus en plus de soignants venus de pays africains qui, eux-mêmes, manquent de médecins. Depuis 2021, Londres a, en effet, recruté plus de 65 000 professionnels de santé venus de l'étranger, notamment de la région du monde la moins dotée en soignants : l'Afrique subsaharienne. Principales victimes de cet exode : le Nigeria, le Ghana et le Zimbabwe. Le gouvernement britannique s'était pourtant engagé à ne plus embaucher de soignants issus de la fameuse « liste rouge » de l'Organisation mondiale de la santé. L'agence onusienne a, en effet, répertorié 55 pays qu'elle considère comme trop peu dotés en soignants et appelle les capitales occidentales à ne pas y pratiquer d'embauches. C'est, par exemple, le cas du Tchad, du Togo, du Malawi, du Niger ou de la Guinée qui comptent, chacun, moins d'un médecin pour 10 000 habitants.

Les raisons du recrutement en Afrique

À force de sous-investir dans le secteur hospitalier; à force, aussi, d'imposer des cadences effrénées au personnel sans que les salaires suivent, Londres n'arrive plus à recruter et se tourne donc vers l'étranger. Mais, depuis le Brexit, et la fin à la liberté de circulation avec l'Union européenne, le nombre de médecins venus du Vieux continent a sensiblement baissé. Le pays lorgne donc vers l'Afrique où il se livre à un véritable « pillage » médical. Car engager ces médecins africains revient, de fait, à tirer profit de leurs compétences sans avoir eu à les former... et, par-là même, sape tous les efforts consentis par ces pays pour (se) doter d'un système médical digne de ce nom. Ce n'est pas tout. Employer ces soignants, c'est aussi, pour Londres, embaucher des professionnels corvéables à merci. Car ces praticiens trouveront toujours plus enviable d'exercer en Grande-Bretagne plutôt qu'au Burundi où un médecin hospitalier est payé 170 euros par mois.

Un exode aux lourdes conséquences

Cet exode aggrave la pénurie de soignants et allonge les délais de prise en charge. Illustration au Zimbabwe, où, ces dernières années, les autorités assistent, impuissantes, à l'exil des soignants. Dans les centres de soins, les listes d'attente n'ont jamais été aussi longues. Résultat, les plus aisés partent se faire soigner à l'étranger (en Afrique du Sud, le plus souvent); les autres, y compris ceux atteints d'une maladie grave, se tournent, à défaut, vers les herboristes. On le voit, tenter de pallier le manque de soignants en allant les embaucher à l'étranger, c'est compréhensible mais c'est indéfendable.

Noël Ndong

SAISIE IMMOBILIERE

PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE À LA SUITE D'UNE SAISIE BANCAIRE

INSERTION LEGALE

Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP : 4607, Tel : 05.543.47.06 / 06.566.78.70, à Pointe-Noire ;

Vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur.

En l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, au Palais de Justice, salle ordinaire desdites audiences à 09heures.

L'adjudication aura lieu le samedi 31 mai 2025 à 09heures.

Fait savoir à tous ceux à qui, il appartiendra :

D'un acte notarié revêtu de la formule exécutoire, répertoire n° 180, année 2014, portant convention d'ouverture de crédit à moyen terme, assortie d'un cautionnement hypothécaire, conclue entre LCB BANK devenue BANK OF AFRICA CONGO, en sigle, BOA CONGO et la Société Congo Tôles, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 10.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM de Pointe-Noire, sous le n°02 B 2581, dont le siège social est sis à Pointe-Noire, zone Industrielle de la Foire, sous la caution personnelle et hypothécaire de ses dirigeants associés, Messieurs Mahamadou DOUCOURE Dit BATY et Dramane DOUCOURE, en date à Pointe-Noire du 31 décembre 2014, en l'Office Notarial de Maître Marcel NGAVOUKA, sis 117, Avenue Docteur Moé POATY, BP : 1526, Centre-ville, Pointe-Noire, République du Congo ;

Et par la suite d'un commandement de Maître Rock Dieudonné LANDZE MBERE, Huissier de Justice, Commissaire-priseur près la Cour d'Appel de Pointe-Noire, en date du 22 juin 2016, enregistré, publié et inscrit au bureau de la Conservation de la Propriété Foncière et des Hypothèques de Pointe-Noire Centre, en date du 18 juillet 2016 ;

Et à la requête, poursuite et diligence de LCB BANK devenue BANK OF AFRICA CONGO, en sigle, BOA CONGO, Société Anonyme avec Conseil d'administration au capital de Francs CFA Quatorze milliards trois cent quarante millions (14 340 000 000), immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier sous le numéro RCCM de Brazzaville n°CG-BZV-01-2004-B 14-00037 du 26/10/2022, dont le siège social est sis à Brazzaville, Avenue Amilcar Cabral Congo BP : 2889, NIUM22000000170649Q, agréée en qualité d'Etablissement de Crédit par arrêté N° 2936/MEFB-CAB du 01/04/2004, après avis conforme de la Commission Bancaire du 01/04/2004, représentée par Messieurs Mamadou Igor DIARRA et/ou Christel DIA-THANTONDELE, respectivement Administrateur Directeur Général et Directeur Général Adjoint, ayant individuellement ou collectivement tous pouvoirs à l'effet d'agir aux présentes, demeurant et domiciliés ès qualité au siège de ladite société, créancière saisissante ;

Ayant pour Conseil Maître Roldia Yvon Placide MALONGA, Avocat à la Cour, dont le Cabinet est sis 87, Avenue Charles De Gaulle, à côté de la Pharmacie Croix du Sud, en Face de la Direction Commerciale de AIRTEL CONGO, BP : 4607, Tel : 05.543.47.06 / 06.566.78.70, à Pointe-Noire ;

En présence :

-De la Société Congo Tôles, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 10.000.000 F.CFA, immatriculée au RCCM de Pointe-Noire, sous le n°02 B 2581, dont le siège social est sis à Pointe-Noire, zone Industrielle de la Foire, sous la caution personnelle et hypothécaire de ses dirigeants associés, Messieurs Mahamadou DOUCOURE Dit BATY et Dramane DOUCOURE, débitrice principale ;

-De Messieurs Mahamadou DOUCOURE Dit BATY et Dramane DOUCOURE, dirigeants associés, de nationalité Malienne, Commerçants, demeurant et domiciliés ès qualité, Avenue Jacques OPANGAULT, zone industrielle de la Foire, Arrondissement n°2, MVOUMVOU, cautions hypothécaires ;

Il sera, le samedi 31 mai 2025, à 09heures, procédé, en l'audience des saisies immobilières du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, salle ordinaire desdites audiences au Palais de Justice, à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur, de l'immeuble dont la désignation suit :

La propriété dont s'agit est située à Pointe-Noire, dans la zone industrielle de la Foire, Arrondissement n°2, MVOUMVOU, dont les références cadastrales sont les suivantes : parcelle n°07, section C, bloc n° 15, superficie 1215,60m², objet du Titre Foncier n°7832.

Tel que cet immeuble existe, s'étend et se comporte, avec tous ses droits, aisances et dépendances, sans aucune exception ni réserve, ensemble tous immeubles par destination, en particulier tout matériel pouvant avoir ce caractère, toutes constructions et installations actuellement existantes, alors même qu'elles seraient omises à la désignation qui précède et toutes améliorations et constructions nouvelles qui pourraient être faites par la suite.

Mise à prix : 300.000.000 FCFA, augmentée de 12% du montant d'adjudication

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier de charges, les enchères seront reçues sur la mise à prix ci-dessus, par le ministère d'Avocat ou par les enchérisseurs eux-mêmes ;

Toute personne désirant enchérir, devra, pour être admise à le faire, consigner préalablement à l'ouverture des enchères, au Greffe Civil du Tribunal de Grande de Pointe-Noire, une somme qui lui plaira de fixer séance tenante.

Cette somme lui sera restituée dans le cas où elle ne demeurerait pas adjudicataire et dans le cas contraire, elle s'imputera sur les frais et sur la fraction exigible du prix d'acquisition.

Conditions de vente :

-Inscription au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire ;

-Vente strictement au comptant.

Fait et rédigé à Pointe-Noire, le 07 mai 2025

**Maître Roldia MALONGA
(Avocat poursuivant)**

FESTIVAL DU FILM EUROPÉEN-AFRICAIN 2025

Regard croisé sur les réalités contemporaines des deux continents

C'est dans la salle Savorgnan de l'Institut français du Congo (IFC) que l'ambassadeur de l'Union européenne, Anne Marchal, a donné le 9 mai à Brazzaville le coup d'envoi du festival du film européen-africain, couplé au lancement du tout nouveau Wisu film festival. Une soirée riche en émotions portée par les valeurs du dialogue culturel et social, avec la projection poignante de « L'histoire de Souleymane », un film de Boris Lojkin.

En présence de plusieurs convives, à savoir le ministre Léon Juste Ibombo, des diplomates, des acteurs culturels et bien d'autres, la soirée a démarré sous le signe de la rencontre et du partage, dans le cadre des célébrations du mois de l'Europe et du partenariat UE-Congo. Pour Azaad Mante, responsable communication à la délégation de l'Union européenne, ce festival est « un moment important, même le temps fort de nos activités du mois de l'Europe ». Il s'agit d'un espace où les enjeux de coopération entre l'Europe, le Congo et l'Afrique prennent une forme artistique et sensible. Et dans un format itinérant, le festival ira au-devant des publics à Brazzaville, Pointe-Noire, Kinkala et Nkayi. Une manière, selon elle, « d'emmener le cinéma vers les gens » et de proposer une programmation faite de comédies, drames et regards croisés.

À ses côtés, Lionel Vignacq, directeur de l'IFC, a rappelé le rôle de son institution dans la promotion de la diversité culturelle et le soutien au cinéma africain émergent. La soirée marquait aussi un moment symbolique : l'union entre le festival européen-africain et le jeune Wisu film festival, porté par



Le directeur de l'IFC, Lionel Vignacq et la directrice du Wisu film festival, Armelle Luyzo, prononçant leurs allocutions/Adiac

la réalisatrice et responsable de la Forge production, Armelle Luyzo Mboumba.

« **L'histoire de Souleymane** » : un miroir cru de la migration

Le film projeté en ouverture, L'histoire de Souleymane, raconte les 48 heures décisives d'un jeune Guinéen en quête d'asile à Paris. Porté par Abou Sangaré, non-acteur jouant son propre rôle, le

film a profondément marqué l'assistance. « Depuis que j'ai traversé la mer Méditerranée, j'ai tout connu : la misère, le rejet... », confiait Sangaré dans un extrait bouleversant de son discours de remerciement au Festival de Cannes.

Le public n'a pas été épargné par l'émotion. « Ce film, c'est une claque », a lâché Radji Louemba, jeune spectatrice. « Moi aussi j'ai

un oncle en France. On pense que c'est facile, mais cette histoire montre que non ». Même sentiment du côté des professionnels du secteur. La cinéaste Liesbeth Mabila salue « une œuvre essentielle, qui nous oblige à revoir notre regard sur la migration. C'est du cinéma qui fait mal, mais qui fait du bien à nos consciences ». Le choix de ce film comme ouverture n'était pas

anodin : il incarne parfaitement le thème du festival Wisu, « Le cinéma, miroir de la société : du passé au présent ».

Un double festival, un seul message : créer du lien

La fusion du festival du film européen-africain et le Wisu film festival vise à porter haut les couleurs de la richesse et de la vitalité du cinéma européen, africain et congolais. A travers cette collaboration, Armelle Luyzo revendique un cinéma « vivant, audacieux et ouvert sur le monde », qui transmet, émeut, provoque. « Chaque film est un fragment de mémoire, un geste politique, un acte d'amour », a-t-elle déclaré.

Ce premier soir a donné le ton d'un festival exigeant, engagé, tourné vers la jeunesse et les réalités de notre temps. Entre fresques murales, exposition-photo, films poignants, regards croisés et voix émergentes, le cinéma devient ici un outil de diplomatie culturelle, mais aussi une arme douce pour éveiller les consciences. Jusqu'au 13 juin, l'Europe et l'Afrique dialogueront par l'image à l'écran par des projections, comme dans différents sites de ce double festival au rythme des conférences et ateliers.

Merveille Jessica Atipo

MUSÉE

Un atelier sur la médiation culturelle tenu à Brazzaville

Du 5 au 9 mai, seize professionnels venus de plusieurs musées congolais ont suivi un atelier de formation en médiation culturelle organisé au siège de l'Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique centrale (Acerac). Initié par la Direction générale du patrimoine et des archives, avec l'appui de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), cet atelier visait à renforcer leurs compétences pour mieux accueillir et accompagner les publics dans les musées.

Comment accueillir un groupe scolaire au musée ? Quelle posture adopter face à des visiteurs internationaux ? Comment rendre les objets exposés vivants aux yeux du public ? Autant de questions abordées pendant cinq jours d'échanges, de théorie et d'exercices pratiques au sein de l'atelier de formation en médiation culturelle qui s'est tenu à Brazzaville.

Sous la houlette de Miriame Bwayer, formatrice spécialisée, les participants ont exploré les fondamentaux de la médiation. « La médiation culturelle, c'est l'art de créer un lien entre les publics et les œuvres. Il faut savoir adapter son discours, comprendre les besoins du visiteur et lui ouvrir des portes vers le patrimoine », a-t-elle expliqué.

Venus du Musée national, du Musée Mâ Loango, du Musée Galerie du bassin du Congo et d'autres structures patrimoniales, les seize participants ont reçu une formation aussi bien théorique que pratique. Un besoin criant, selon Nicole Matsanga, directrice des musées, monuments et sites historiques. « Nous avons constaté que beaucoup de professionnels de musée ne sont pas formés à la médiation. C'est pourquoi cette formation était essentielle », a-t-elle indiqué.

La cérémonie de clôture, marquée par la remise de certificats, s'est déroulée en présence du directeur de cabinet de la ministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs. « Ce que vous avez appris ici est un vé-



Les participants et organisateurs posant à la clôture de l'atelier/Adiac

ritable plus pour votre métier. Pratiquez-le au quotidien, pour faire vivre nos musées et transmettre notre culture », a exhorté Lis Pascal Moussodji. Pour les participants, cet atelier est un atout important dans leur travail de tous les

jours. Magloire Nzonzi, du musée Galerie du bassin du Congo, en témoigne : « En tant que médiateur, je me sens comme un pont entre les œuvres et le public. Cet atelier m'a donné les outils pour mieux jouer ce rôle ».

Au terme de cette formation, un souhait clair a été formulé : que le musée de demain au Congo soit encore plus vivant, accessible et accueillant, à condition de continuer à former ceux qui en sont les médiateurs.

M.J.A.

VENEZUELA

Projection d'un film à Brazzaville retraçant le coup d'Etat manqué de 2002 à Caracas

L'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République bolivarienne du Venezuela en République du Congo, Laura Evangelia Suarez, a organisé, la semaine dernière, la projection d'un film retraçant la tentative de coup d'Etat manqué contre le président de la République de l'époque, le commandant Hugo Chavez. Cette projection s'inscrivait dans le cadre du mois d'avril, mois des souvenirs dans l'histoire de ce pays.

Au cours de la cérémonie, la diplomate vénézuélienne a indiqué que le mois d'avril permet au peuple vénézuélien de se souvenir des événements qui l'ont marqué sur le plan politique. D'abord, la première révolte contre l'Espagne le 19 avril 1810, ensuite l'accession du Venezuela à l'indépendance, en avril 1821, enfin le coup d'Etat manqué contre le président de la République bolivarienne du Venezuela de l'époque, le commandant Hugo Chavez.

Le coup d'Etat du 11 avril 2002 au Venezuela avait été une tentative avortée de destitution forcée du commandant Hugo Chavez, qui fut détenu et empêché d'exercer son pouvoir pendant 47 heures, au profit de Pedro Carmona. Ce coup d'Etat fut avorté par une combinaison de force militaire et de manifestations populaires qui remit au pouvoir le président Hugo Chavez. De même, des secteurs importants des forces armées et de l'opposition anti-Chavez refusèrent de soutenir le coup de Carmona qui fut, par ailleurs, condamné par les gouvernements latino-américains lors du XVIe sommet du groupe de Rio, réuni au Costa Rica, et par différentes organisations internationales. Les Etats-Unis et l'Espagne avaient rapidement reconnu le gouvernement de facto de Carmona, mais finirent par

condamner le coup d'Etat après son échec.

La projection du film par l'ambassadeur Laura Evangelia Suarez, en présence du président de la commission ad hoc de l'Association congolaise d'amitié entre les peuples (Acap), messagère de la paix des Nations unies aux peuples du monde épris de paix, le poète-écrivain Fontaine Albert Bobeka, a permis au public d'apprécier vivement le rôle joué par l'armée vénézuélienne qui, en un temps record, avait mis fin au règne de Pedro Carmona.

La liberté, un sentiment qui germe du fond de tout être vivant

Prenant la parole à l'issue de cette projection, il a dit que la structure qu'il représente rappelle qu'à la diversité des races, des peuples, des langues, des religions, des us et coutumes, la liberté est un sentiment qui germe du fond de tout être vivant. A ce titre, « la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi », confère l'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen de 1789. De même que « Les hommes naissent libres



L'ambassadeur du Venezuela suivant la projection du film avec les invités/DR

et demeurent libres et égaux en dignité et en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune », selon l'article 1er de la même déclaration. Enfin, l'article 13 stipule que « Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État ».

De ce fait, a poursuivi Fontaine Albert Bobeka, la liberté devient l'un des principes sur lesquels se fonde la démocratie depuis les origines ancestrales à ce jour. Elle est alors entendue comme un mode d'organisation de la société, qui fait converger les aspirations des peuples vers une vie de paix, de joie et de bonheur, ob-

jectif général du peuple de tous les continents. Le respect des principes démocratiques ferait que les peuples du monde vivent en harmonie et dans la cohésion sociale. « Cependant, pour bon nombre de pays où l'on pouvait légitimement prétendre que les institutions démocratiques seraient capables de satisfaire aux aspirations de l'homme à la liberté et à l'autogouvernement, l'on constate que du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest de notre univers, les populations continuent à crier de douleurs sous le joug des dirigeants qui étaient censés leur apporter de l'assurance, de la méfiance et le bien-être social », a déclaré Fontaine Albert

Bobeka.

L'Acap espère que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde, selon toujours la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ainsi donc, messagère de paix des Nations unies, elle rappelle aux États qu'ils sont tenus à la fois de s'abstenir de limiter abusivement des droits de l'homme et d'agir en vue de les protéger. « Ils font obligation de respecter » et d'agir en vue de protéger les droits de l'homme.

Bruno Zéphirin Okokana

POÉSIE

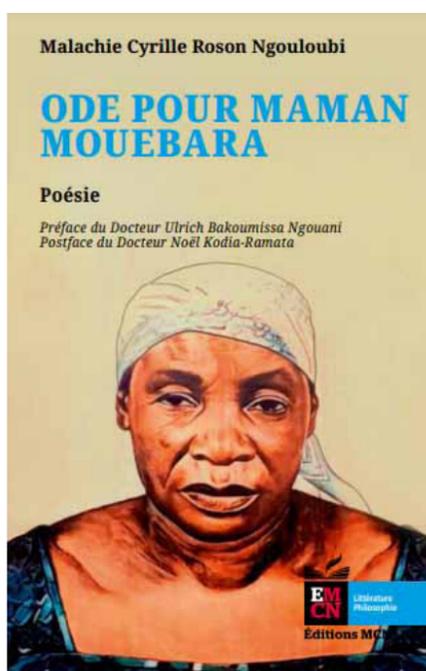
Malachie Ngouloubi rend hommage à Emilienne Mouebarara

Préfacé par le Dr Ulrich Bakoumissa Ngouani, et postfacé par le Dr Noël Kodja-Ramata, « Ode pour maman Mouebarara » est un hommage que Malachie Ngouloubi dit écrivain sacré rend à la défunte Emilienne Mouebarara, la maman du président de la République du Congo, Denis Sassou N'Gusso, et au-delà à chaque maman du Congo ou du monde qui est honorée dans sa dignité de femme.

Publié aux éditions MCN à Brazzaville, le recueil de poésie Ode pour maman Mouebarara célèbre la défunte Emilienne Mouebarara, dont l'incommensurable legs devrait servir les générations futures. Dans cet ouvrage paru en mars dernier, mois de la femme, le poète Malachie Ngouloubi dit écrivain sacré immortalise cette dame de cœur, qui en dépit du fait d'avoir donné naissance à un grand homme d'État, Denis Sassou N'Gusso, est restée si effacée de son vivant. Mère éducative et attentionnée, Emilienne Mouebarara a influencé de beaucoup l'éducation de son fils depuis sa tendre enfance jusqu'à l'âge adulte et de surcroît jusqu'à son accession à la magistrature suprême. Malachie Ngouloubi dit écrivain sacré rend donc un hommage mérité à cette im-

mortelle «Maman» qui, dans l'au-delà, comme un «soleil» luit pour tout le monde.

De courts morceaux, à l'image des jets d'encre, mais dans un style pétillant où abondent les images associées au mouvement et à la variété du rythme, qui côtoient la réalité de l'enfant passionné clamant, dans un dialogue incessant, l'amour, la bonté, la générosité, l'humilité. A la page 9, Malachie Ngouloubi dit écrivain sacré propose le poème «Mouebarara, femme du monde», dans lequel il écrit des vers suivants. « Emilienne Mouebarara était la mère de tous... Je t'appelais amour/ Ô femme au-delà du temps ! / Comment te parler ? / La mort est une partie de la vie qui, désormais, vit en nous. / Alors, je suis venu te dire mon



mot arc-en-ciel ! / Je t'aime maman ! ».

Notons que l'éponyme de cette

célèbre maman, «Mouebarara», est attribué à une loi en faveur des droits des femmes, particulièrement des veuves, en République du Congo ; «La loi Mouebarara». Née en 1920, Emilienne Mouebarara est décédée le 10 mai 1982 à Paris, en France, à l'âge de 62 ans. Elle a été inhumée quelques jours après son décès à Oyo, dans le département de la Cuvette. Fidèle à la tradition, le 10 mai de chaque année, le président de la République, Denis Sassou N'Gusso, se recueille devant la tombe de son illustre maman. En ce 43e anniversaire de la disparition de sa chère mère, il va déposer une gerbe de fleurs sur la tombe au cimetière familial d'Oyo, dans le département de la Cuvette.

Né en 1989 au Congo, Malachie

Ngouloubi est un homme de culture multidimensionnel. Universitaire de Lisala (Unilis) en sciences économiques et de gestion, il est enseignant et consultant en banque, microfinance et assurance, chercheur affilié au Laboratoire du centre interuniversitaire de recherche pluridisciplinaire. Il est également membre du collège international des seniors Harmattan. Ecrivain et éditeur, il est président de la société des poètes français et de la société des auteurs et poètes de la francophonie, de l'association Rencontres européennes Europoésie et de compagnie internationale MCN-théâtre au niveau du Congo. Il est détenteur du prix littéraire de la Francophonie 2023 de l'Académie internationale l'école de la Loire.

B.Z.Ok.

HUMEUR

Quand le panier de la ménagère souffre de plus en plus !

Dans des marchés domaniaux et de fortune, les prix des denrées alimentaires ne cessent de passer du simple au triple, sous l'œil impuissant des responsables en charge du contrôle commercial. Et c'est le panier de la ménagère qui paie chaque jour le lourd tribut. La population ne cesse de grincer les dents, se demandant où sont passés ces contrôleurs commerciaux dans nos villes car les vendeuses et vendeurs véreux ne font que s'entêter. Comment comprendre qu'un litre d'huile végétale passe brutalement de 750 à 1000 FCFA, un petit poisson fumé de 1000 à 2500 FCFA, un petit piment de 75 à 150 FCFA... dans les marchés sans la moindre réaction des autorités compétentes ?

Ces agissements occasionnent des lamentations dans des ménages. A dire vrai, le manger est devenu très difficile, comme si on vivait un délestage alimentaire. Joindre les deux bouts du mois avec cette cherté des aliments est une vraie pilule amère à avaler. L'inflation continue des aliments dans des marchés crée une psychose dans des foyers conjugaux et occasionne des disputes entre époux au sujet de l'argent réservé à la « popote », c'est-à-dire la somme d'argent mise de côté qui doit servir mensuellement aux achats des provisions et aliments.

« Un peuple qui ne se nourrit pas bien est un naturellement improductif sur tous les plans », dit un adage. En clair, les contrôleurs commerciaux ont du pain sur la planche. La population a des yeux tournés vers eux. En effet, l'anarchie incessante des prix est plus volontaire, car on ne peut pas comprendre que le manioc qui est produit sur le territoire national, le poisson qui est pêché dans nos eaux ou le gibier chassé dans nos propres forêts coûtent soient vendus à des prix faramineux. Et non pas que les denrées mises en vente coûtent cher, mais la quantité proposée diminue du jour au jour, ne reflétant pas l'exorbitation du prix. Pourtant, les gestionnaires des municipalités et les services commerciaux sont bien là.

Ce qui est un peu amusant chez ces commerçants, ils continuent d'expliquer cette augmentation des prix des marchandises à travers les importations. Or, le commun des mortels sait bien que des produits locaux d'alimentation courante proposés dans nos marchés coûtent encore plus cher.

En clair, les contrôleurs commerciaux devraient doubler d'efforts afin que cesse très vite cet état de chose, sinon c'est le panier de la ménagère qui continue de se vider du jour au jour.

Affaire à suivre !

Faustin Akono

FISCALITÉ

La loi de finances 2025 vulgarisée au Kouilou

Le directeur général des Impôts et des Domaines, Ludovic Itoua, est descendu le 8 mai à Pointe-Noire pour inciter les contribuables au civisme fiscal et au respect de la loi. Il a été accompagné de quelques autorités locales et des agents de sa direction.



La photo de famille après l'ouverture des travaux / Adiac

S'exprimant le premier, Jean François Oboa, directeur interdépartemental des Impôts et des Domaines au Kouilou et à Pointe-Noire a signifié que vulgariser la loi de finances c'est démocratiser l'information, favoriser la transparence et renforcer la confiance entre l'administration fiscale et les contribuables. Le département de Pointe-Noire, a-t-il expliqué, occupe une place stratégique dans le dispositif fiscal. La dynamique économique qui y prévaut impose à chacun des contribuables une responsabilité accrue et il est indispensable que les modifications fiscales, les nouveaux dispositifs ainsi que les obligations mises à leur charge soient bien assimilés.

« Notre objectif, à travers cette campagne est triple : informer, sensibiliser, accompagner. Informer pour que nul ne puisse ignorer ses

droits et ses obligations ; sensibiliser pour inciter au civisme fiscal et au respect de la loi ; accompagner en offrant un cadre d'échange et d'assistance aux contribuables », a-t-il déclaré.

Pour sa part, le directeur général des Impôts et des Domaines, Ludovic Itoua, a rappelé que la loi n°47-2024 du 30 décembre 2024 portant loi de finances pour l'année 2025 s'inscrit dans le cadre des objectifs du Plan national de développement 2022-2026 et poursuit les réformes économiques et financières soutenues par la facilité élargie de crédit du Fonds monétaire international.

« La vulgarisation de la loi de finances dont le lancement a eu lieu à Brazzaville, le 6 mai dernier, a été promulguée par son excellence, monsieur le président de la République. Celle-ci obéit donc à l'ex-

pression de la volonté générale. C'est un acte solennel, de caractère général, impersonnel et permanent qui est adopté dans les conditions légales par le Parlement, dans le domaine de compétence prévu par les dispositions constitutionnelles. Mesdames et messieurs, en raison de la complexité et de la densité de la matière fiscale, vous conviendrez avec moi qu'une loi, sans texte d'application, est inapplicable. C'est à ce titre, et à ce titre seulement, que la direction générale des Impôts et des Domaines, en tant qu'organe technique du ministère des Finances, se déploie sur toute l'étendue du territoire national pour donner des explications et communiquer sur la teneur des dispositions fiscales de la loi de finances 2025 », a-t-il expliqué.

Séverin Ibara

EN VENTE

ÉMILE GANKAMA

A la vie bel hommage

L'improbable destin de Lundala

Esclavage et héroïsme sous la protection de Kimpa Vita

LEANDRE MODILO

Armand Claude ABANDA

Fils de Prêlat

Roman

ÉMILE GANKAMA

TRIBALISTE TOI-MÊME !

Le village Nord? Sud au Congo-Brazzaville Idées reçues et manifestations. Paroles en ?

ESSAI

LLM Éditions

Juste Désiré MONDELE

Vers l'effectivité de la décentralisation et du développement local en République du Congo

Discours et activités menées (2022-2023)

Préface de Florent TSIBA

Yvon-Pierre NDONGO-IBARA

L'art oratoire chez les Ambosi

Préface de Pr Théophile OBENGA

Sarah, ma belle-cousine

Hervé Djombo

IC ÉDITIONS / ÉDITIONS HEMAR

Hérissone Payima Lombobo

Les organisations internationales de l'Afrique centrale

Recueil de textes

Préface du Professeur Alioune SALL

Guy MENGA

La marmite le Koka-Mbala

Grand prix du concours interafricain 1967

Théâtre

ÉDITIONS Q4

LEVÉE DE LA SUSPENSION DE LA FÉCOFOOT

La délivrance de l'ordonnance de rétractation, un bon signe

Le débat sur l'ordonnance de rétractation, la pièce du puzzle qui manquait pour rétablir le comité exécutif de la Fédération congolaise de football (Fécofoot) dans sa légalité, a finalement été juridiquement tranché le 9 mai. La Cour d'appel de Brazzaville a rendu une décision favorable, soit six jours avant la tenue du congrès de la Fédération internationale de football association (Fifa).

Un pas a été franchi puisque la suspension ou la radiation d'une association membre figure parmi les points qui seront débattus lors des assises du 15 mai. Cet obstacle étant désormais levé, la Fifa n'attend plus des preuves concrètes et détaillées du comité exécutif de la Fécofoot attestant que toutes les conditions nécessaires ont été remplies pour lever la suspension provisoire de la Fécofoot.

La remise officielle du document physique qui constitue une étape importante pour éviter le football congolais de la sanction la plus sévère jamais connue dans son histoire est encore attendue. Il faut agir vite administrativement car le temps ne joue pas en faveur du Congo. L'ordonnance de rétractation qui a déjà annulé toutes les déci-

sions qui ont été rendues en amont en faveur de la commission ad hoc, notamment celles suspendant, expulsant le comité exécutif du siège et bloquant ses comptes est un bon signe. Le comité exécutif dirigé par Jean Guy Blaise Mayolas a désormais le feu vert pour reprendre pleinement le contrôle de la fédération et les activités. « A partir du moment où les décisions rendues par la Cour d'appel sont exécutoires de plein droit, cette décision s'exécute maintenant illico presto. La Fécofoot va être réintégrée, ses comptes vont être levés et les activités vont reprendre. Nous pensons que ceux qui se sont considérés comme étant le collectif des membres de l'assemblée générale extraordinaire se sont juridiquement foudroyés et la Cour



Le siège de la Fécofoot/Adiac

d'appel va démontré après avoir entendu le Parquet général près la Cour dans ses réquisitions », a commenté Me Yvon Eric Ibouanga, avocat de la Fécofoot.

Notons que dans son dernier courrier du 18 avril, la Fifa avait rappelé que « l'ordonnance de rétractation consti-

tue une étape absolument essentielle afin de permettre au comité exécutif de la Fédération congolaise de football, dirigé par M. Jean Guy Blaise Mayolas, de reprendre pleinement le contrôle de la fédération conformément à la décision du Bureau du conseil de la Fifa du 6 février dernier. »

Par cet acte, l'intérêt supérieur de la nation a pris le dessus sur les désaccords qui perduraient. En rappel, depuis le 25 mars, la commission ad hoc avait déjà libéré le siège de la Fécofoot qu'elle occupait illégalement en remettant les clés au ministère des Sports qui les a remises ensuite entre les mains de deux huissiers de justice (Le sien et celui de la Fécofoot). L'interdiction d'accès au Centre technique d'Ignié a été levée. Tous les voyants sont presque au vert pour la levée de la suspension de la Fécofoot. Mais la Fifa n'attend que la preuve tangible provenant du secrétaire général de la Fécofoot pour agir positivement... Dans la position où se trouve le football congolais, le plus tôt sera le mieux.

James Golden Eloué

OPEN INTERNATIONAL DE HAPKIDO

Le Congo décroche le bronze en Russie

Le GM Edmond Narcisse Gantsie-Dzia a dignement représenté le Congo, du 2 au 4 mai à Moscou, en Russie, où il a remporté, avec brio, la médaille de bronze à l'Open international de hapkido qui s'est déroulé dans cette ville.

La Fédération congolaise de hapkido (Fécohap) qui fait partie des derniers nés des fédérations au niveau national marque déjà son empreinte au niveau international. Edmond Narcisse Gantsie-Dzia, en effet, a défié et titillé les athlètes de sa catégorie jusqu'à terminer sur le podium. Il a presté dans la catégorie des -85 kg, notamment chez les vétérans de 18 à 55 ans.

« Le secret c'est le travail, le challenge et la réalisation ou concrétisation des objectifs fixés le premier jour lorsque nous sommes devenus fédération. Nous devons nous préparer avec une discipline assidue pour apporter plus de trophées, médailles et toutes sortes de grands prix pour la République du Congo afin que le arts martiaux et sports de combat congolais rayonnent toujours sur les plan national et international », a-t-il indiqué.

Organisée par International Korea hapkido fédération,



Edmond Narcisse Gantsie-Dzia brandissant le drapeau congolais sur le podium/DR

cette compétition a réuni les athlètes venus de près de trente pays. Dans la même période, Edmond Narcisse Gantsie-Dzia a aussi participé au séminaire international de hapkido.

Notons que la Fécohap, an-

ciennement association congolaise de hapkido, était affiliée à la Fédération congolaise de close combat et disciplines associées. Elle s'est constituée en fédération le 28 décembre 2024.

Rude Ngoma

CAN U-20

Les combinaisons des quarts de finale

Les combinaisons des quarts de finale de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) des moins de 20 ans, qui se disputeront le 12 mai, ont été révélées au terme de la première phase de la compétition qui a vu l'Afrique du Sud et l'Égypte arracher les derniers tickets de la qualification.

L'Afrique du Sud a fait jeu égal avec la Zambie 1-1 occupant la première place du groupe A. L'Égypte a, quant à elle, pris le meilleur sur la Tanzanie 1-0 occupant comme la République démocratique du Congo les deux dernières places de qualifications réservées aux meilleures troisièmes de la compétition.

Le premier quart de finale mettra aux prises, le 12 mai, le Nigeria au Sénégal. Le Nigeria a occupé la deuxième place du groupe B en dominant la Tunisie 1-0, en faisant jeu égal respectivement contre le Maroc 0-0 et contre le Kenya 2-2. Le Sénégal a aussi terminé deuxième du groupe C en faisant jeu égal contre la République centrafricaine 1-1 avant de s'incliner face au Ghana 0-1 et dominé la RDC 2-0.

Le deuxième quart de finale opposera le Maroc à la Sierra Leone. Le Maroc a terminé premier du groupe B en dominant le Kenya 2-3, en faisant jeu égal 0-0 contre le Nigeria et en battant la Tunisie 3-1. La Sierra Leone (deuxième du groupe A) a fait jeu égal contre la Zambie 0-0 avant de dominer l'Égypte 1-4 et battre la Tanzanie 1-0 avant de s'incliner face à l'Afrique du Sud 1-4.

L'autre ticket des demi-finales se jouera entre le Ghana (premier du groupe C) et l'Égypte (troisième du groupe A). Le Ghana a fait jeu égal avec la RDC 1-1. Il s'est imposé devant le Sénégal 1-0 et la RCA sur le score identique. L'Égypte a de son côté dominé l'Afrique du Sud 1-0 avant d'être battue par la Sierra Leone 1-4 puis fait nul avec la Zambie 0-0 et s'imposer devant la Tanzanie 1-0.

Le dernier quart de finale mettra aux prises l'Afrique du Sud (première du groupe A) à la RDC (troisième du groupe C). L'Afrique du Sud a pris la première place du groupe A en battant la Tanzanie 1-0 et la Sierra Leone 4-1 avant de faire nul 1-1 contre la Zambie. La RDC a fait jeu égal contre le Ghana 1-1, battu la RCA 3-1 avant de s'incliner face au Sénégal 0-2. Notons que les vainqueurs de ces confrontations seront à la fois qualifiés pour les demi-finales et la phase finale de la Coupe du monde prévue du 27 septembre au 19 octobre de cette année.

J.G.E.